

3. CADRE COMMUNAL

3.1 Structure territoriale

La commune de Chêne-Bourg a une superficie de 128 hectares et une population de 7'808 habitants (31.12.2005). La commune de Thônex a une superficie 382 hectares et une population de 13'231 habitants (31.12.2005).

Avec la commune de Chêne-Bougeries, les communes de Chêne-Bourg et Thônex constituent les Trois-Chêne. Située au centre de ces trois communes, Chêne-Bourg a une position charnière par rapport à la continuité Est-Ouest des cheminements piétons/vélos. A la frontière entre la Suisse et la France, Thônex est située dans le prolongement de l'agglomération d'Annemasse.

Les axes de circulation qui traversent les communes (voies ferrées, rue de Genève, route de Malagnou, route Blanche) constituent des barrières dans la continuité des liaisons Nord-Sud, dont le franchissement doit être facilité et sécurisé.

De même, les rivières de la Seymaz et du Foron constituent des limites naturelles dont le franchissement est ponctuel. Les quelques points de passage existants et futurs doivent être accessibles par les piétons et vélos et s'inscrire dans la continuité des itinéraires Est-Ouest.

Du point de vue morphologique, le territoire des communes de Chêne-Bourg et Thônex est structuré en trois parties aux structures urbaines différentes :

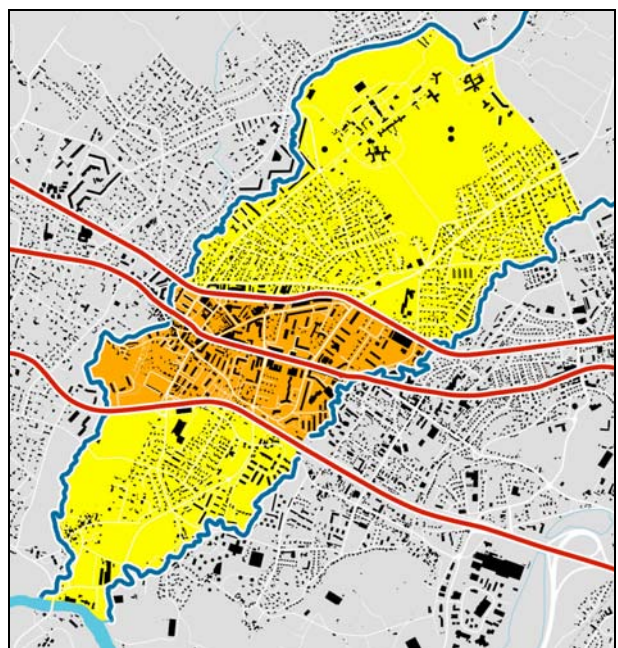
> le secteur du centre, délimité au Sud par la route de Malagnou et la route Blanche et au Nord par le chemin de la Mousse et les voies ferrées, se caractérise par une morphologie urbaine et une densité élevée (zone 3, zone 4A et zone industrielle et artisanale). *Regroupant les principaux équipements publics et services à la population, l'enjeu principal*

consiste à lui assurer une accessibilité aisée et sécurisée,

> les secteurs au Nord comprennent les immeubles construits le long de la Seymaz (zone 4B), les campagnes de Bel-Air et de Mon-Idee avec une faible densité (zone villas) et les Communaux d'Ambilly, dont le potentiel à bâtir est très important. *L'enjeu principal est de garantir un accès sécurisé aux C.O. Seymaz et Foron ainsi que la continuité des réseaux avec la campagne et les futurs développements (Communaux d'Ambilly, CEVA),*

> les secteurs au Sud comprennent les quartiers d'habitation de Sous-Moulin et des Verchères (zone 4A), la campagne de Candolle (zones villas avec densification potentielle), le centre sportif de Sous-Moulin, les quartiers de villas bordant l'avenue de Thônex et le hameau de Villette. *L'enjeu principal consiste à offrir un accès aux équipements publics, à la Seymaz et au Foron et à améliorer les relations avec les quartiers de moyenne densité ainsi que la continuité des réseaux avec le secteur centre et l'Arve.*

Figure 4: Structure territoriale et coupures



3.2 Projets et développements

Sur la commune de Chêne-Bourg, la restructuration du secteur de la gare en relation avec la future mise en service (2010-2012) de la liaison ferroviaire Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse (CEVA) et l'ouverture d'une gare régionale constituent un enjeu majeur. L'accessibilité à ce pôle d'activités et de transports est à optimiser par la mise en place d'un réseau piétonnier et cyclable performant.

Dans le cadre du projet CEVA, la ligne ferroviaire entre les Eaux-Vives et la frontière (4 km) sera doublée et réalisée en tranchée couverte. Celle-ci constituera une voie verte en surface, dévolue à la mobilité douce.

Sur la commune de Thônex, le site Mon Idée - Communaux d'Ambilly (MICA) est l'un des périmètres d'aménagement coordonné (PAC) identifié par le plan directeur cantonal.

Ce futur quartier pourrait accueillir à terme environ 8 à 10'000 habitants, pour lesquels de bonnes conditions d'accessibilité piétons/vélos devront être garanties.

Par ailleurs, un certain nombre de potentiels à bâtir restent à valoriser de manière ponctuelle (PLQ et zone de développement). Ceux-ci représentent l'opportunité de créer de nouvelles liaisons piétonnes et cyclables dans le secteur du centre.

Figure 5: CEVA, la voie verte

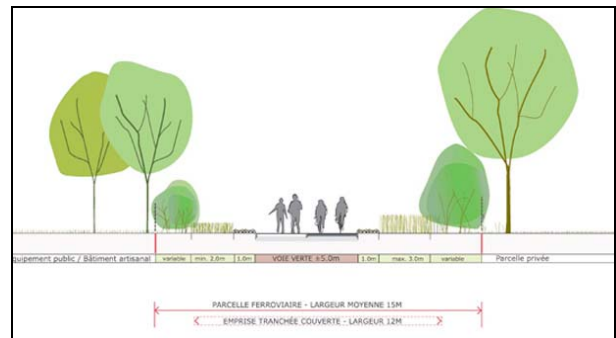


Figure 6: PAC MICA



Figure 7: Développements en zones légalisées (secteur centre)

